

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2023/2024)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 11/01/2023	Structure de la matière (25)	09h00 10h30	- G04 - G05	
		CHIMIE 1 (25)			
		INFORMATIQUE 1 (20)	11h00 12h30	- G04	
ECM 1 (05)					
DESSIN 1 (05)					

NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.

- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2023/2024)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 18/01/2023	PHYSIQUE 1 (100)	09h00 10h30	- AMPHI B3 - AMPHI B4	
		FRANÇAIS 1 (10)			
		Méthodologie de la rédaction (05)	11h00 12h30	- G04	
		METIERS 1 (05)			

NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.

- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.

Planning des examens finaux dettes de L1 (S1) (2023/2024)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	JEUDI 25/01/2024	MATHEMATIQUES 1 (100)	09h00 10h30	- AMPHI B3 - AMPHI B4	

NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.

- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.

Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (*Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées*).
 - Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
 - S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.
- * L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*
- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.

NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.

- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.